



Charges communes dans un lotissement

Par **francoise**, le **10/11/2010** à **11:35**

Bonjour, rnJ'ai acheté un terrain constructible en juillet 2010 dans un lotissement de 12 maisons qui sont déjà construites et habitées. L'association de copropriété me demande de participer aux charges depuis la date d'achat du terrain alors que la maison ne sera habitable qu'en juillet 2011. Est-ce normal que je participe à la même hauteur que les autres propriétaires à tous les frais, notamment ceux de déneigement alors que la maison sera seulement en construction cet hiver?

Par **mimi493**, le **10/11/2010** à **13:34**

Lisez le règlement du lotissement rnVous allez bien profiter du déneigement pour que ceux construisant la maison puissent passer

Par **Marion2**, le **10/11/2010** à **23:47**

Cette décision doit être prise en Assemblée Générale normale ou extraordinaire. rnAvez-vous reçu la convocation (à laquelle doit être joint un pouvoir) en recommandé AR pour cette AG ? rn(courrier qui doit être envoyé [fluo]minimum 21 jours avant[/fluo]la tenue de l'Assemblée). rnrnSi ce n'est pas le cas, vous êtes dans votre droit de refuser de régler la somme demandée et même faire annuler l'AG dans la mesure où vous n'avez pas été convoquée ou que la date d'envoi de la convocation n'a pas été respectée. rnrnCordialement.

Par **mimi493**, le **11/11/2010** à **01:31**

et si cette décision est déjà dans le règlement, datant d'avant son achat ?